

Légende

Zonage

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UB : Zone urbaine d'extension du bourg et des hameaux
- UI : Zone urbaine à vocation économique
- 1AUB : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- AI : Secteur agricole à vocation de loisirs
- Ae : Secteur agricole à vocation économique
- AI* : Secteur agricole lié au camping
- N : Zone naturelle

Prescriptions

- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Changement de destination avec création de logement
- Changement de destination pour extension de logement existant
- Espace de jardin ou de parc à préserver
- Sous trame bocagère : secteur d'arbre isolé
- Sous trame bocagère : secteur de haie basse
- Sous trame bocagère : secteur de haie mitrstrates
- Sous trame humide : secteur de prairie humide
- Sous trame humide : secteur de retenue d'eau
- Sous trame humide : secteur de cours d'eau
- Sous trame humide : secteur de mare
- Sous trame boisée : secteur de forêt présumée ancienne
- Cheminement doux



Commune de SAINT-JEURES (43)

PLAN LOCAL D'URBANISME

4b.3

PLAN DE ZONAGE

Planche Sud - Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme

Approuvé le 5 décembre 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2025

Révisions et modifications :

...